

Composition de culture générale : Le débat public a-t-il toujours un sens ?

« Quelles seraient l'ampleur et la justesse de notre pensée si nous ne pensions pas en quelque sorte en communauté avec d'autres, à qui nous communiquerions nos pensées, et qui nous communiqueraient les leurs ? » Dans Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée, Kant met le doigt sur des vérités les plus prégnantes de la pensée : la justesse de la réflexion, sa force proviennent de la discussion et de la confrontation avec d'autres pensées. Il rêvait d'ailleurs un Etat de droit qui s'est réalisé aujourd'hui s'incarnant dans le système de la démocratie représentative.

Cette démocratie représentative se fonde d'ailleurs sur la première définition du débat public : l'utilisation des mots, d'arguments, de phrases pour construire à plusieurs la décision publique. Débattre, c'est bien se battre, mais non plus avec une épée : c'est se battre en raison, et si l'on n'est pas d'accord argumenter. Or, l'impression est aujourd'hui d'un essoufflement de ce débat public pourtant aux fondements de la démocratie : mais n'est-ce qu'une impression ?

En effet, à considérer dans le même temps la multiplication des médias, des sites Internet, des blogs, on peut avoir l'impression inverse : celle d'un essoufflement du débat public au singulier, certes, mais surtout d'un morcellement des lieux, espaces et acteurs de débat. Il y aurait ainsi plus qu'une absence de sens, une hétérogénéité des sens.

Aussi, se demander si le débat public a aujourd'hui toujours un sens suppose justement d'en questionner les sens, au pluriel, et de le questionner comme moyen - moyen de donner un sens à l'action publique- mais aussi comme praxis – pratique qui, selon Aristote, porte en soi sa propre finalité- au regard du rêve démocratique. Le rêve de construire ensemble la décision publique, la res publica latine, de la construire à plusieurs voix autour d'un sens commun s'est-il donc complètement évanoui ?

Si le débat public semble certes avoir perdu sa capacité à orienter et à donner ainsi un sens à l'action publique (I), nous verrons qu'en tant que praxis, aux fondements même de la chose publique, il a encore tout son sens, et sa raison d'être (II).

- I. C'est d'abord par sa capacité à influencer sur la décision publique, que le débat public semble aujourd'hui en retrait. Pourtant les espaces, acteurs et lieux possibles du débat public n'ont jamais été si nombreux. Sans doute la problématique tient-elle dans leur difficulté d'intervenir dans la sphère publique et d'y être entendus.

- A. Dans les assemblées et amphithéâtres de la démocratie représentative, il semble parfois paradoxalement qu'il y ait peu de place pour le débat et la discussion.

Si cela tient, pour le niveau national, d'abord à la place des partis et au fonctionnement interne des assemblées, opposant majorité et opposition, c'est aussi le fait d'un parlementarisme très rationalisé en France. En d'autres termes, si le « despotisme de la majorité » identifié par Alexis de Tocqueville dans *La démocratie en Amérique* (et dès les années 1830-40) joue certes son rôle, il y va aussi de la limitation du domaine de la loi et surtout, de l'intervention possible du gouvernement - dans la figure du Premier Ministre – dans le processus législatif. Certes peu utilisé, l'article 49.3 de la Constitution de 1958 permet en effet au gouvernement de limiter drastiquement le débat ; c'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec le projet de loi sur la croissance, qui a fait l'objet d'une utilisation de l'article 49.3 en février dernier. Surtout, il y a sans doute en France une crainte du parlementarisme. D'une part, le seul exemple de régime où l'assemblée disposait de tous pouvoirs a été celui de la Convention, qui a mené en 1793 au pouvoir d'un seul, Robespierre, et à la Terreur. D'autre part, quand la France entre pleinement en République, la crise du 16 mai 1877 transforme un régime représentatif assez équilibré en régime parlementaire multipartiste...et qui ne sera jamais stable.

Sur le plan local en revanche, on note certes un développement de la démocratie de proximité, mais sans doute encore trop timide pour que le débat public puisse pleinement jouer son rôle dans la constitution de la décision publique et l'élaboration des politiques publiques. La démocratie de proximité apparaît d'abord dans la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république ; elle ne recouvre alors, toutefois, qu'un droit d'information pour les citoyens. Ce n'est en effet que 10 ans plus tard, en 2002, qu'une nouvelle, relative à la démocratie de

proximité, lui donnera plus de sens. Désormais les communes de plus de 80 000 habitants se voient dans l'obligation de mettre en place des conseils de quartier, et ce type de conseil peut aussi être mis en place dans les communes comprenant entre 20 et 80 000 habitants. Néanmoins quant aux attributions de ces conseils, et à leur capacité effective de faire peser le débat public et citoyen dans la décision, elles restent fort limitées. Souvent marginales, les questions débattues tiennent souvent plus à la forme d'un projet qu'au projet lui-même. De même, des consultations pour acter la couleur d'un tramway aux balades urbaines pour décider de l'emplacement du mobilier urbain, la démocratie de proximité recouvre encore trop souvent des effets de discours : une manière, parfois, de légitimer la décision, alors même qu'elle est déjà actée quand on en débat en conseil de quartier. Le débat advient, certes, mais trop tard et trop souvent de manière périphérique ou anecdotique.

Peut-on cependant conclure, à partir de la faiblesse du rôle du débat dans la constitution de la décision publique, qu'il n'y a plus de place pour le débat public ? Bien au contraire, celui-ci multiplie ses espaces, ses lieux et acteurs : de sorte qu'à la faiblesse de la discussion dans les assemblées de la démocratie représentative, répond une multiplicité et une hétérogénéité des sens du débat public.

B. L'impression de faiblesse du débat public tient sans doute à la multiplicité de ses lieux et acteurs, ainsi qu'à leur fonctionnement.

Dans notre société chacun peut en effet facilement mettre en ligne un site web ou un blog : encore faut-il pouvoir le rendre visible. Et c'est là toute la problématique. Ainsi, dans son ouvrage Quand Google défie l'Europe, Jean-Noël Jeanneney (qui s'intéresse alors surtout au projet Google Livre) évoque ainsi l'opacité du fonctionnement du moteur de recherche, ainsi que le risque certain que les pensées, sites, et acteurs d'internet les plus connus, les plus médiatisés soient toujours favorisés en terme de visibilité. L'enjeu n'est pas tant de pouvoir rendre publique une pensée, c'est de la rendre visible. Par ailleurs, on peut élargir cette analyse à l'ensemble des médias. « Lorsque la concurrence s'exerce entre des journaux ou des journalistes qui sont soumis aux mêmes contraintes, aux mêmes sondages, aux mêmes annonceurs, elle homogénéise » écrivait Pierre Bourdieu. Cette réalité est une évidence au regard tant des programmes télévisés (auxquels Pierre Bourdieu s'intéressait alors) que des titres de presse écrite, qui couvrent souvent les mêmes sujets, à quelques exceptions. Les rares pensées déviantes, capables de nourrir le débat public parce que capables d'opposer aux pensées dominantes un autre point de vue, sont ainsi souvent marginalisées. Ainsi, et cela malgré la loi Bichet (1947, sur la distribution des journaux), il sera possible de trouver Le Monde dans tous les kiosques tandis que La décroissance, mensuel des objecteurs de croissance, fondé en 2004 par Vincent Cheynet, ne bénéficiera pas de la même visibilité. Aussi, alors même que penseurs et pensées n'ont jamais été si nombreux, ils ne peuvent pas tous être entendus de manière égale.

Par ailleurs, à considérer les intellectuels, l'analyse de cette multiplicité d'espaces et d'acteurs, qui vont en tous sens, sans forcément être entendus, ne peut qu'être confortée. En effet, s'il est difficile d'imaginer un débat public sans intellectuels, beaucoup se posent aujourd'hui la question d'une disparition des intellectuels. Or Jean-Paul Sartre définissait ainsi l'intellectuel : « Un intellectuel, c'est quelqu'un qui est fidèle à un ensemble politique et social mais qui ne cesse de le contester. » (Situations II). Cependant, bien plus qu'à une disparition des intellectuels, c'est à une spécialisation de la pensée qu'il nous faut faire face. Spécialisation telle qu'elle ne facilite pas le dialogue des penseurs, universitaires, chercheurs d'aujourd'hui. En ce sens, l'Homo Academicus décrit par Pierre Bourdieu n'est pas forcément capable de débat : souvent, ses productions culturelles sont irréductibles et incompatibles avec d'autres disciplines. Or, le débat ne peut naître que de la discussion. Comment alors, éviter l'éparpillement des pensées, ou empêcher le morcellement et l'hétérogénéité des sens ?

Faiblesse du débat dans les assemblées locales, nationales, où se joue le sens même de l'action publique, morcellement des pensées, spécialisation des disciplines et éparpillement des sens : il ne semble effectivement plus y avoir aujourd'hui de débat public au singulier, tendu vers un même sens, dans une même direction, et capable d'influer effectivement, directement ou indirectement, sur la décision. Pourtant, défini comme praxis, pratique qui porte en soi sa propre finalité, le débat public a bien toute sa raison d'être. Il suffit juste de le construire et de lui rendre son sens.

II. De la multiplicité des idées, des pensées et des sens possibles du débat public, l'enjeu est donc d'abord de passer à une unicité du sens : rendre toute sa place à la chose

publique dans la société moderne, en revenir au débat public des Anciens et permettre, ainsi, à un nouveau de démocratie de voir le jour. Une démocratie qui serait fondée sur le débat public, seule définition possible de la démocratie participative.

A. Telle était la démocratie et la liberté des Anciens selon Benjamin Constant ; la possibilité de participer à la décision.

Cependant, il regrettait, dans un discours de 1819 que les Modernes en soient venus à une autre définition de la liberté. « Le But des Anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des Modernes est la sécurité dans les jouissances privées et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces libertés ».

La question du débat public et de son rôle aujourd'hui se joue dans le passage à la modernité : le passage à la modernité, en quelque sorte, est synonyme d'une moindre importance portée à la chose publique par les citoyens. Le système représentatif permet aussi à chacun, en votant, de se défaire ensuite, d'une part de responsabilité dans l'élaboration de la décision publique. Enfin, et c'est Alexis de Tocqueville qui le notait, la démocratie mène à un nivellement des conditions, à une recherche de bien-être et de confort de la part des citoyens. Autant d'enjeux qui supplantent alors la valeur que donnaient les Anciens au débat public. Quand la participation au pouvoir social était hier une valeur forte des citoyens, elle s'est affaiblie.

De son côté, Marcel Gauchet notait dans ses articles, repris dans La démocratie contre elle-même, que le passage à la modernité avait été synonyme du passage d'une ère d'objectivité des valeurs à une ère de subjectivité des valeurs. Or subjectivité suppose diversité des sens. L'enjeu est donc d'abord d'en revenir à un sens commun, voire une valeur fondatrice : et le débat public justement pourrait constituer ce sens, cette valeur. D'autant qu'il s'agit d'une véritable praxis : par le débat pour changer les choses, nous contribuons déjà à les changer : dire l'idée, formuler la pensée, la rendre volante, la délier, c'est déjà participer aux fondements mêmes de la décision, en ce que la pensée d'autrui pourra être influencée. Toutefois, cela est-il suffisant pour constituer le débat ? Au point de vue de l'individu, pas totalement : encore faut-il s'exprimer dans une arène qui résonne : association, collectif. Autant de lieux et d'espaces qui existent déjà et auxquels il suffira donc de rendre une légitimité.

Si reconstituer le débat public s'avère indispensable au point de vue du sens (faire en sorte que chacun participe au pouvoir social, et que chaque pensée ensevelisse chaque autre pensée), c'est d'autant plus nécessaire que le débat public est sans doute bien plus fort pour légitimer la décision que nul autre moyen de légitimation.

B. Le moyen de légitimation principal de la décision publique vient encore aujourd'hui de sa source dans les démocraties représentatives.

C'est parce que la décision a été prise par des élus, pour qui les citoyens ont voté, qu'elle est effectivement légitime. Pourtant, l'essoufflement même de la représentation et de la participation aux élections montrent les limites de cette source de légitimation. Or, un autre modèle est aussi possible, qui remet le débat public au cœur de la démocratie : une légitimation par la publicité. C'était en tout cas ce que proposait Jürgen Habermas avec le modèle de démocratie délibérative : une décision est alors légitime et démocratique si la décision qui y mène est elle-même démocratique. Ce principe, relégitimant le débat public en fait un véritable « pouvoir d'assiègement ». Or, la difficulté est qu'il tranche totalement avec la conception rousseauiste du Contrat Social qui légitime la souveraineté nationale : il ne pourra alors s'agir que de tenter de s'arracher à cette vision pour refonder la démocratie.

Cependant, et c'est là sa force, un tel modèle de démocratie légitimée par le débat induit nécessairement une participation sociale et citoyenne supérieure. La décision, légitimée non par l'élection, est bien plus proche du citoyen. Aussi sans doute ce modèle de démocratie délibérative, ainsi que nommé par Jürgen Habermas, a-t-il des assises beaucoup plus fortes que celui de démocratie représentative. Tout l'enjeu serait alors d'identifier, de rendre visible les espaces du débat public, en les acceptant comme autant de « corps » dans une république qui pourtant se refuse à les reconnaître. Cependant, comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen énonçait effectivement que « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'émane effectivement de la nation », il s'agira de légitimer nommément ces espaces en les instituant, en leur donnant cette

légitimité que n'avaient certes pas souhaité un Rousseau ou un Sieyès, mais qui, à l'heure d'Internet, pourraient faire la différence.

En conclusion, si les assemblées représentatives laissent parfois trop peu de place au débat public, si la participation des citoyens à l'élaboration de la décision publique et au débat public est limitée de facto par une crainte des groupes au cœur de la nation, les lieux, espaces, acteurs du débat public sont sans doute assez nombreux pour permettre un basculement vers une forme de démocratie sans doute plus forte, et fondée sur le débat. Il n'en reste pas moins, qu'un acte politique fort est nécessaire pour donner à ces lieux, acteurs, espaces du débat public toute leur légitimité. Un acte qui rende du sens à la participation en rapprochant chacun de la décision. Et en lui permettant d'exercer facilement son « pouvoir d'assiègement permanent ».